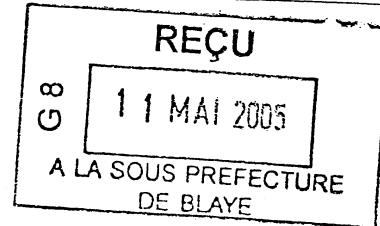
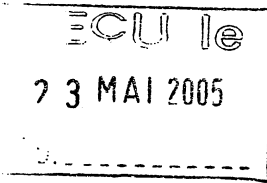


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DES  
COMMUNES DE L'ESTUAIRE

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Nbre de Membres en exercice : | 29 |
| Nbre de membres présents :    | 28 |
| Nbre de suffrages exprimés :  | 28 |
| Votes :Pour                   | 28 |
| Contre :                      |    |
| Abstention :                  |    |



L'an deux mille cinq, le 28 Avril

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DES COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à la salle des fêtes de Reignac.

**Date de convocation :** 22 Avril 2005

**Présents :** Mmes BERNAUD- BOISSON- DUCOUT MARTIN- DUTEL- FAVERAUD- LATESTÉ - MM BOSSY- BOURNAZEAU- BOURSEAU- CARRE- DANIAUD- DAGNAS- GANDRE- GRAVELLE— GRENIER-HUCHET- JEAN BAPTISTE- LAVIE CAMBOT- LEGUAY- MARSAUD- PICOTIN- PLISSON - RAVET- RIGAL- ROSSIGNOL- SOULIE- TERRANCLE- VALLEAU.

**Pouvoir :**

**OBJET : Agenda 21**

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Les Elus locaux, au sommet de la Terre de Johannesburg en 2002, ont rappelé que les collectivités territoriales sont au plus proches des habitants et qu'en cela, les véritables politiques de développement durable de proximité émergent aujourd'hui de leurs initiatives, via notamment « l'Agenda 21 local ».*

*Ce programme définit les principes qui permettraient de concilier les trois piliers du développement durable : la protection de l'environnement, l'efficacité économique et l'équité sociale.*

*Après dix ans de structuration intercommunale, la Communauté de Communes de l'Estuaire pourrait ainsi s'engager plus fortement dans la prise en compte du développement durable dans ses politiques territoriales, par le lancement d'un Agenda 21 local, forte des projets déjà engagés.*

- un Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Développement en cours d'élaboration associant la société civile et l'ensemble des forces vives du canton (des groupes de travail thématiques sont en train de se mettre en place),
- une Zone d'Activités Intercommunale engagée dans une démarche environnementale avec notamment la construction de bâtiments répondant à des normes de Haute Qualité Environnementale,
- un projet touristique sur le site des Nouvelles Possessions qui vise à valoriser les zones humides.

**Rappel sur les Agendas 21 locaux :**

*L'Agenda 21, issu de la déclaration du Sommet de la Terre (Rio, 1992), est une démarche de rédaction d'un programme d'actions concrètes, (avec un budget, un calendrier ...), dont*

*l'objectif est le développement durable et l'articulation entre les échelons territoriaux, au plus proche des besoins des acteurs et habitants du territoire.*

*Impulsé par les élus, l'Agenda 21 local apporte une réponse globale aux enjeux de développement durable du territoire, en concertation avec les acteurs locaux et la population.*

*Son élaboration passe par plusieurs étapes :*

- **une stratégie politique**, à l'origine de la décision prise par la collectivité, présentée au lancement de la démarche.
- **un diagnostic concerté**, qui établit un état des lieux (forces et faiblesses) et présente les éléments de la problématique locale et permet de se représenter un scénario de développement durable, ainsi que l'expression des besoins des populations et leur analyse.
- **la hiérarchisation des engagements** visant l'équité sociale, le développement économique, la préservation des patrimoines et de l'écosystème, qui se déclinent en objectifs et en sous objectifs.
- **un plan d'actions pluriannuel sous forme de fiches actions et de propositions**, vise à répondre aux objectifs de développement durable, fixés à court, moyen ou long termes. Il précise **le choix des outils à mettre en place et des moyens à mobiliser** (structure de démocratie locale, éducation au développement durable et citoyenneté, partenariat public/privé particuliers, efforts budgétaires locaux...).
- enfin, **une série d'indicateurs et de moyens d'évaluation** : la publication de l'Agenda 21 n'est pas une finalité en soi, c'est un processus évolutif et de renouvellement, qui se construit dans la concertation.

*Cette démarche peut apporter de nouvelles réponses à la CCE :*

- *par la réflexion sur une prospective locale d'un type nouveau intégrant les principes du développement durable,*
- *s'appuyant sur un débat public constant et à une évaluation permanente,*
- *basée sur l'observation des besoins ainsi que sur l'information et la sensibilisation des acteurs locaux et de la population,*
- *permettant la mise en place de nouveaux modes de gouvernance, par participation du plus grand nombre à toutes les étapes, pour que les acteurs et la population se l'approprient.*

### **L'appel à projet du Conseil Général concernant les Agendas 21 infra-départementaux :**

*Le Conseil Général de la Gironde lance un appel à projet, pour le soutien et l'aide à l'émergence d'Agenda 21 infra-départementaux, en cohérence avec l'Agenda 21 départemental, en cours d'élaboration. Les objectifs de cet appel à projet sont:*

- *de permettre une lisibilité et une cohérence de l'action publique,*
- *d'inciter les collectivités locales à inscrire le développement durable dans leur politique publique,*
- *de favoriser l'émulation et le transfert d'expériences.*

*Il prendra la forme d'un soutien financier d'un demi-poste dédié à l'Agenda 21 local sur une durée de trois ans. Egalement, un Comité Départemental des Agendas 21 sera mis en place, pour favoriser l'échange d'expériences et de bonnes pratiques.*

*Le soutien départemental sera accordé si les conditions de l'appel à projet sont réalisées*

*(délibération d'engagement dans un Agenda 21, publicisation de son lancement, désignation d'un chef de projet et d'un élu référent, adoption d'une méthodologie privilégiant la participation et la transversalité (articulation avec l'Agenda 21 girondin), évaluation participative et participation du bénéficiaire au Conseil départemental des Agenda 21 locaux de la Gironde).*

*Afin d'assurer une cohérence entre les échelons territoriaux, le Conseil Général de Gironde propose aux candidats de choisir 4 thématiques parmi les 8 qu'il a lui-même mis en œuvre :*

- Intergénération
- Bonnes pratiques
- Service Public
- Développement solidaire et responsable du territoire
- Citoyenneté et participation
- Biens Communs
- Temporalités
- Gestions des risques

*La CCE a choisi cinq thématiques :*

- Intergénération
- Bonnes pratiques
- Service Public
- Développement solidaire et responsable du territoire
- Biens Communs

*Le conseil décide :*

- *d'approuver le lancement d'un Agenda 21 local au sein de la CCE*
- *d'autoriser la candidature de la CCE à l'appel à projet du Conseil Général de Gironde et d'autoriser le président à signer tous les documents s'y rapportant,*
- *d'autoriser le président à participer au Conseil Départemental des Agendas 21 locaux.*

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Reignac le 28 Avril 2005

Le Président, Ph. PLISSON

